



Communiqué du 28 Septembre 2020

Saint Denis, le 28/09/2020

Décisions de la Ligue Île-de-France concernant l'activité pongiste

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et de son évolution, la Ligue Île-de-France de Tennis de Table a acté plusieurs décisions concernant l'activité pongiste sur le territoire francilien. Suite aux nouvelles dispositions sanitaires dans un certain nombre de département francilien dont notamment la fermeture de gymnases et salles de sport à compter de ce samedi 26 septembre 2020.

Il est décidé :

- **de reporter de la deuxième journée du championnat par équipes à une date ultérieure pour l'échelon régional.** Le championnat reprendra, si les conditions le permettent, lors de la 3^e journée. Il ne s'agit pas d'une annulation. La troisième journée devrait être jouée à la date prévue initialement.

- **d'annuler le premier tour du Critérium fédéral pour toutes les divisions régionales.**

Le premier tour du Critérium régional est reporté à la date prévue du tour 2.

Compétitions départementales

Les compétitions par équipes pourront se dérouler sous la responsabilité des comités départementaux, dans le respect des conditions sanitaires, des décisions préfectorales et des collectivités territoriales.

Les critères départementaux pourront se dérouler sous la responsabilité des comités départementaux, dans le respect des conditions sanitaires, des décisions préfectorales et des collectivités territoriales.

Ces décisions sont prises en fonction des éléments portés à la connaissance de la Ligue et des décisions fédérales à date et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La ligue Ile France
Tennis de table